

TAXES ET HONORAIRES

Date : 11 février 2023

Version : 1.1 – NG

Version	Date	Description des modifications
1.1	11.02.2023	Adopté sans changement à l'AG 2023

1.	COTISATION DES MEMBRES	3
2.	TAXES DE CHAMPIONNATS	4
3.	LICENCES	5
4.	DISPOSITIONS DIVERSES	6

1. COTISATION DES MEMBRES

Clubs	Points	Cotisation	Nombre de voix
Club A	>= 10 points	CHF 1800.-	3
Club B	5-9.5 points	CHF 1200.-	2
Club C	0.5-4.5 points	CHF 600.-	1
Club D	0 points	CHF 250.-	1

Les clubs qui ont au moins un juge ou un observer actif bénéficient d'un rabais de CHF 200.- sur leur cotisation.

Calcul :

Couple adultes	2 pts/par couple
Formations (toute sorte)	2 pts/par formation
Couples juniors	1 pt/par couple

Pour le calcul de la cotisation sont comptées les licences de l'année précédente.

Les Beginners et Kids ne comptent pas pour le calcul de la cotisation des membres.

2. TAXES DE CHAMPIONNATS

Position	Montant
Forfait tournois (Soft- et Hardware)	CHF 500.-
Forfait journalier bureau de championnat (par personne)	CHF 50.-
Forfait trajet bureau de tournois (par personne)	CHF 200.-
Montant par participant	CHF 2.-
Facteur multiplicateur pour le championnat suisse	2

Les indemnités journalières et de déplacement sont versées après chaque tournoi aux deux membres du bureau du championnat qui ont participé à la compétition.

3. LICENCES

RR adultes par personne	100.-
RR juniors par personne	50.-
RR Beginners / Kids par personne	25.-
BW Main Class & Seniors par personne	100.-
BW juniors par personne	50.-
Par Formation juniors	100.-
Par Formation adultes	200.-

Seules des licences annuelles peuvent être achetées.

Le comité SRRC peut demander une taxe d'inscription de CHF 10.- par danseur lors des concours SRRC Cup entièrement organisé par la SRRC.

4. DISPOSITIONS DIVERSES

Entrée en vigueur

La mise en vigueur a lieu dès 01.01.2023.

Le Comité de la SRRC

Remarque :

Ce règlement est publié en français et en allemand. Si une différence d'interprétation devait surgir, c'est le règlement en allemand qui fait foi.